

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol
dans la zone d'activités économiques de La Croix Lattée,
sur le territoire de la commune de NEUVIC-ENTIER
Maître d'ouvrage : société TOTAL QUADRAN

La société TOTAL QUADRAN, dont le siège social se situe 74 rue Lieutenant de Montcabrier, Technoparc de Mazeran - CS 10034, 34 536 BEZIERS Cedex, représentée par M. Thierry MULLER, a déposé le 12 mars 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sis au lieu-dit « La Croix Lattée » sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2020-156 en date du 17 décembre 2020, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 11 janvier 2021, à partir de 09h00, jusqu'au vendredi 12 février 2021, jusqu'à 17h30**, en mairie de Neuvic-Entier.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de la Communauté de communes de Briance-Combade, de l'avis de la commune de Neuvic-Entier, ainsi que de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci, **sera consultable en mairie de Neuvic-Entier** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- **du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Neuvic-Entier – 8 rue de la République, 87130 NEUVIC-ENTIER ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique parc photovoltaïque NEUVIC-ENTIER », à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Michel GUILLEN, technicien en logistique en retraite, désigné le 27 novembre 2020 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Neuvic-Entier, aux jours et heures fixés ci-après :

- | | | | |
|-----------------------------------|-----------------|----------|---------------|
| • lundi 11 janvier 2021 | de 09h00 | à | 12h00 |
| • jeudi 21 janvier 2021 | de 13h30 | à | 16h30 |
| • mardi 02 février 2021 | de 09h00 | à | 12h00 |
| • vendredi 12 février 2021 | de 14h30 | à | 17h30. |

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site Internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
 - à la mairie de Neuvic-Entier, aux jours et horaires précités ;
 - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la société TOTAL QUADRAN – Mme Charlotte CHAUVEAU – tel : 06 26 94 26 11 – email : charlotte.chauveau@total-quadrان.com

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Neuvic-Entier et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit "La Croix Lattée" sur le territoire de la commune de Neuvic-Entier déposée par la société TOTAL QUADRAN.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les personnes qui refuseront de les appliquer ne seront pas reçues par le commissaire enquêteur. Cette décision ne sera pas contestable.